



Résidence « ETIK »  
5 et 7, rue Pierre Augustin de Beaumarchais

44 600 SAINT NAZAIRE

**Notice descriptive détaillée**  
**4/11/2022**

## Descriptif détaillé

N.B. La présente notice descriptive, conforme à l'arrêté du 10 Mai 1968, a été établie pour satisfaire aux obligations du Code de la Construction et de l'habitation et notamment aux articles L 261.15 et R 261.25 et suivants. La présente sera déposée au rang des minutes du notaire, avant la signature des contrats de vente. Ce document, qui pourra être consulté avant la signature notariée, aura alors, seul, valeur contractuelle pour la définition des prestations.

Les marques, références et types sont donnés à titre purement indicatif, il pourra être mis des appareils, matériels ou matériaux d'autres marques mais de qualité au moins équivalente à ceux référencés dans cette notice.

### **CONFORMITE AUX NORMES DE CONSTRUCTION ET DE CONFORT**

*Pour chaque opération, nous confions à un bureau de contrôle – SOCOTEC – une mission qui consiste à vérifier avant la construction que les normes de solidité, de sécurité, de confort thermique et acoustique ont bien été prises en compte lors de la phase de conception. Ce même bureau est chargé pendant la phase travaux de vérifier la bonne application de celles-ci. Vous avez ainsi l'assurance que tout a été mis en œuvre pour s'assurer de la conformité.*

### **COMPOSITION DE LA RESIDENCE**

La résidence « ETIK », située à SAINT NAZAIRE, Rue de Beaumarchais est composée de 86 appartements dont 26 logements sociaux, répartis sur deux immeubles desservis par un hall d'entrée.

Les appartements offrent pour la majorité, balcons ou terrasses et 85 stationnements répartis sur 2 niveaux de sous-sol.

Le projet de construction de l'immeuble susvisé a fait l'objet d'une demande de permis de construire qui a été obtenu le **28 juillet 2021 sous le n° PC 44184 20 T1273** au nom de la « SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS ».

Le programme répond aux les règles de calcul de la Réglementation Thermique RT 2012.

Le programme est réalisé par :

#### **Maître d'ouvrage :**

SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS au capital de 800,00 €uros dont le siège est à ANGERS (49), 83 Boulevard Pierre de Coubertin, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés d'ANGERS, sous le numéro 878 975 382. Tél : 08 11 25 25 10

#### **Maîtrise d'œuvre de conception :**

Bruno DEL VALLE, agence DV CONCEPTION, 6, rue de Mazagran, 44 100 NANTES, assure la conception de l'ouvrage.

# NOTICE DESCRIPTIVE

ARRETE DU 10 MAI 1968 FIXANT LA NOTICE DESCRIPTIVE PREVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DECRET  
N°67 - 1166 DU 22 DECEMBRE 1967

(Journal officiel du 29 juin 1968)

1 - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES IMMEUBLES

2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3 - ANNEXES PRIVATIVES

4 - PARTIES COMMUNES INTERIEURES AUX IMMEUBLES

5 - EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES

6 - PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX IMMEUBLES ET LEURS EQUIPEMENTS

Signature du vendeur

Signature(s) de l'acquéreur

# 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

## 1.1.- INFRASTRUCTURE

### 1.1.1.- FOUILLES

Fouilles et terrassement en pleine masse. Soutènements exécutés en conditions particulières en fonction des impératifs du site (avoisnants).

### 1.1.2.- FONDATIONS

Fondations superficielles suivant le rapport d'étude géotechnique et calculs de faisabilité du bureau d'études béton armé.

## 1.2.- MURS ET OSSATURE

### 1.2.1.- MURS DU SOUS-SOL

#### 1.2.1.1- Murs périphériques

Le sous-sol bénéficie d'un cuvelage à structure relativement étanche au sens du DTU 14.1.

Le sous-sol pourra accepter une inondation partielle.

Des traces de vapeur d'eau et des suintements seront tolérés sur les parois.

#### 1.2.1.2- Murs de refends

Les murs de refends sont en béton armé ou parpaings, épaisseur suivant plans et étude béton armé ; en l'absence de mur de refend, la structure sera de type poteaux-poutres.

### 1.2.2.- MURS DE FACADES

Les murs des façades de l'immeuble sont en béton banché et/ou briques et/ou Bois (suivant calculs effectués par les bureaux d'études et suivant plans).

En intérieur, les murs de façade des locaux chauffés sont recouverts d'un doublage constitué d'un isolant et d'une plaque de plâtre. L'épaisseur et la résistance thermique sont définies suivant les directives du bureau d'études thermiques.

Les murs de façades sont destinés à être protégés en extérieur par une peinture et/ou un revêtement décoratif sur la maçonnerie et/ou un bardage bois, selon le choix de l'architecte.

Les traitements sont donnés à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir en cours de chantier, en fonction des choix et des effets de modénature que souhaitera donner l'architecte de l'opération et suivant les contraintes techniques.

### 1.2.3. - MURS PIGNONS

Dito 1.2.2

### 1.2.4. - MURS MITOYENS

Dito 1.2.2

### 1.2.5 - MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS-SECHOIRS)

Sans objet.

### 1.2.6.- MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Les murs intérieurs de l'immeuble sont en béton armé (suivant directives du bureau d'études béton armé).

Selon repérage sur plan et directives techniques du bureau d'études béton armé, certains ouvrages de structure peuvent être réalisés en bloc de béton agglomérés de ciment creux d'épaisseur variable.

### 1.2.7.- MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

#### *Entre locaux privatifs contigus*

Les murs de refends sont en béton armé (épaisseur selon réglementation et étude thermique) complétés d'un isolant thermo/acoustique selon nécessité (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques) ou en cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique suivant les plans.

#### *Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)*

Les murs de refends sont en béton armé (épaisseur selon réglementation et étude thermique) complétés d'un isolant thermo/acoustique selon nécessité (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques) ou en cloisons sèches deux faces plaques de plâtre sur ossature métallique suivant les plans.

### 1.3.- PLANCHERS

#### 1.3.1.- PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Les planchers en béton sont coulés en place ou sur prédalles (épaisseur suivant étude béton et résistance phonique réglementaire).

Ces ouvrages sont destinés à recevoir les revêtements de sol de finition des parties privatives et communes de l'immeuble.

#### 1.3.2.- PLANCHERS SOUS TERRASSE

Les planchers en béton sont coulés en place, ou sur prédalles (épaisseur selon calculs et directives du bureau d'études béton armé). Les dalles sont destinées à recevoir une étanchéité complétée, suivant plans, selon nécessité et situation dans l'immeuble, d'une isolation thermique (épaisseur et résistance thermique suivant calculs RT 2012 et normes acoustiques conformes à la date d'obtention du permis de construire).

#### 1.3.3.- PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS, SOCIAUX, TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES.

Dito 1.3.2

#### 1.3.4.- PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Dito 1.3.2

### 1.4.- CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 1.4.1.- ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons sont de type cloisons sèches en plaques de plâtre sur ossature métallique type PLACOSTYL ou équivalent et isolant, pour l'ensemble des logements.

#### 1.4.2.- ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons sont de type cloisons sèches en plaques de plâtre sur ossature métallique type PLACOSTYL ou équivalent et isolant, pour l'ensemble des logements. Pour la salle de bains et salle d'eau, pose d'une protection en pied de cloison, et utilisation de plaques de plâtre hydrofugées.

## **1.5.- ESCALIERS**

### **1.5.1.- ESCALIERS**

Les escaliers sont soit préfabriqués en béton armé par volée, soit coulés en place, avec une finition béton brute.

### **1.5.2.- ESCALIERS DE SECOURS**

Néant.

## **1.6.- CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1.- CONDUITS DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Néant.

### **1.6.2.- CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE**

Les conduits métalliques pour la ventilation mécanique contrôlée collective.

### **1.6.3.- CONDUITS D'AIR FRAIS**

Néant.

### **1.6.4.- CONDUITS DE FUMEE DE CHAUFFERIE**

Le conduit pour la ventilation de la chaufferie jusqu'en toiture, suivant préconisations du bureau de contrôle.

### **1.6.5.- VENTILATION HAUTE DE CHAUFFERIE**

Le conduit pour la ventilation de la chaufferie jusqu'en toiture, suivant préconisations du bureau de contrôle.

## **1.7.- CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1.- CHUTES D'EAUX PLUVIALES**

Les chutes d'eaux pluviales, selon le choix de l'architecte, diamètre suivant étude.

### **1.7.2.- CHUTES D'EAUX USEES**

Les chutes d'eaux usées sont en PVC rigide, diamètre suivant étude.

### **1.7.3.- CANALISATIONS EN SOUS-SOL**

Suivant étude.

### **1.7.4.- BRANCHEMENTS AUX EGOITS**

Les modalités de raccordements sont déterminées selon les directives de la collectivité.

## **1.8.- TOITURES**

### **1.8.1.- CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES**

Suivant plan de l'architecte et autorisation administrative.

### **1.8.2.- ETANCHEITE ET ACCESSOIRES**

#### ***Terrasses inaccessibles***

Les terrasses inaccessibles reçoivent une étanchéité multicouche élastomère autoprotégés avec, selon

nécessité et situation dans l'immeuble, une isolation thermique. Les terrasses pourront recouvertes ponctuellement de gravillons ou de végétalisation, suivant plans de l'architecte.

### ***Terrasses accessibles***

Les terrasses accessibles reçoivent une étanchéité multicouche élastomère avec, selon nécessité et situation dans l'immeuble, isolation thermique, couverte de dalles en béton sur plots selon choix et plans de l'architecte.

Les traitements extérieurs sont donnés à titre indicatif, des modifications peuvent intervenir en cours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération.

### 1.8.3.- SOUCHES DE CHEMINEES, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

Les souches de conduits de ventilation et d'évacuation des fumées de chaudières collectives sont le cas échéant en toiture et comprennent toutes suggestions d'étanchéité.

## **2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**

### **2.1 SOLS ET PLINTHES**

#### 2.1.1.- SOLS ET PLINTHES : CARRELAGES

Les entrées, séjours, cuisines, salles d'eau, salle de bain, WC, placards et rangements ouvrants sur ces pièces, recevront un revêtement en carreau de grès émaillé de dimension minimum 44,3x44,3, gamme OPALE de marque PORCELANOSA ou équivalent. Pose droite sur chape liquide et isolant phonique.

Un profil de jonction est présent à chaque changement de nature de revêtement de sol et peut, le cas échéant, engendrer un ressaut.

#### 2.1.2.- SOLS ET PLINTHES : SOLS STRATIFIES

Les chambres et placards attenants recevront un revêtement stratifié, épaisseur 7mm de type FIRST LINE marque BERRY FLOOR ou équivalent, posé sur sous-couche acoustiques.

Un profil de jonction est présent à chaque changement de nature de revêtement de sol et peut, le cas échéant, engendrer un ressaut.

#### 2.1.3.- SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Les sols des balcons seront réalisés en béton lisse. Rajout d'un caillebotis pour l'accès conforme aux normes handicapées.

Les sols des balcons, terrasses et loggias seront recouverts de dalles en béton posées sur plots ou autre selon choix de l'architecte et suivant la localisation et nécessité.

### **2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, peintures)**

#### 2.2.1.- REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

##### ***Cuisine***

Dans les logements de type T2, une crédence en stratifié sera présente au-dessus de l'évier des kitchenettes, assortie avec le mobilier constituant la kitchenette.

Pour les logements de type T3 et plus, arrivées et évacuations en attente. Pas de revêtement.

##### ***Salles de bains/salle d'eau***

Au pourtour des douches et des baignoires, les murs sont recouverts, toute hauteur, d'une faïence en grés émaillé de dimension minimum 25x44,3cm, gamme RUBI de marque PORCELANOSA ou équivalent. Le tablier de la baignoire et la paillasse sont assortis selon repérage sur plans.

Au niveau du meuble vasque, un miroir est posé depuis le dessus du meuble jusqu'au point lumineux sur la largeur de la vasque.

## **2.3 PLAFONDS**

### **2.3.1.- PLAFONDS DES PIECES INTERIEURES**

Les plafonds des pièces sèches seront revêtus de deux couches de peinture blanche mate ou velours.

Les plafonds des pièces humides seront revêtus de deux couches de peinture mate blanche ou velours.

Les plafonds des placards de rangement recevront deux couches de peinture blanche.

### **2.3.2.- PLAFONDS DES SECHOIRS A L'AIR LIBRE**

Néant.

### **2.3.3.- PLAFONDS DES LOGGIAS**

Les plafonds des loggias sont en béton prêt à recevoir une peinture de ravalement.

### **2.3.4.- SOUS-FACE DES BALCONS**

Les sous-faces des balcons sont en béton prêt à recevoir une peinture de ravalement.

## **2.4 MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1.- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES**

Elles sont en ALUMINIUM de chez KLINE ou équivalent pour les châssis coulissants de couleur RAL 7030 sur les façades extérieures (RAL à titre indicatif – au choix de l'architecte)

Elles sont en PVC de Chez BOUVET en gamme FULL SUN ou équivalent pour les châssis à frappe de couleur RAL 7030 7036 sur les façades extérieures, suivant les préconisations de l'architecte (RAL à titre indicatif – au choix de l'architecte).

Les performances du vitrage et de la menuiserie sont établies selon calculs de la RT 2012.

La couleur des menuiseries est donnée à titre indicatif. Des modifications peuvent intervenir encours de chantier en fonction des choix et des effets de modénature que souhaite donner l'architecte de l'opération, en concertation avec les intervenants du chantier et les références des fournisseurs.

### **2.4.2.- MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICE**

Dito 2.4.1 avec vitrage translucide pour les salles de bains et salles d'eau.

## **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE**

### **2.5.1.- PIECES PRINCIPALES**

Les volets roulants sont à lame PVC sur tous les châssis à l'exception des salles d'eau et des salles de bain et, cas particulier indiqués sur plans.

Les tabliers et les coulisses sont prévus dans le même RAL que les menuiseries.

Les manœuvres sont électriques avec commande par interrupteur mural ou télécommande.

### **2.5.2.- PIECES DE SERVICES**

Dito 2.5.1

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### 2.6.1.- HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries sont en bois pour les portes palières et pour les portes intérieures, selon choix de l'architecte.

### 2.6.2.- PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures, huisseries en bois de couleur blanche de marque HUET ou équivalent. Equipées de béquilles de porte et plaques de propreté, quincaillerie de type **LINOX** marque VACHETTE ou équivalent, d'une serrure à condamnation pour les portes de salle de bain, de salle d'eau et WC, ainsi que d'une butée de porte.

### 2.6.3.- IMPOSTES ET MENUISERIES

Néant.

### 2.6.4.- PORTES PALIERES

Les portes palières des logements de marque HUET ou équivalent, couleur au choix de l'architecte. Elles sont montées sur huisseries bois avec joint isophonique et équipées d'une serrure 3 points.

### 2.6.5.- PORTES DE PLACARDS

Les portes de placard sont de type coulissant mélaminées toute hauteur de teinte blanche, épaisseur 10mm, marque KENDOORS ou équivalent.

Ou portes ouvrant à la française pour les placards de dimension inférieure à 1mètre, suivant les plans.

### 2.6.6.- PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT

Dito 2.6.2

## **2.7 SERRURERIE ET GARDE CORPS**

### 2.7.1.- GARDE CORPS ET BARRES D'APPUI

Garde-corps en **ACIER LAQUE** gris moyen avec vitrage **translucide** selon choix de l'architecte.

### 2.7.2.- GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Néant.

### 2.7.3.- OUVRAGES DIVERS

Néant.

## **2.8 PEINTURES**

### 2.8.1.- PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

#### *2.8.1.1- Sur menuiseries*

Néant.

#### *2.8.1.2- Sur fermetures et protections*

Néant.

#### *2.8.1.3- Sur serrurerie*

Voir chapitre 2.7.1.

*2.8.1.4- Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond des loggias, sous-face et rives des balcons.*

Les sous-faces des balcons sont revêtues d'une peinture de ravalement, de la couleur choisie par l'architecte ou en béton apparent.

## 2.8.2.- PEINTURES INTERIEURES

*2.8.2.1- Sur menuiseries*

Les menuiseries reçoivent une couche d'impression et deux couches de peinture blanche.

*2.8.2.2- Sur murs*

Les murs des pièces sèches reçoivent deux couches de peinture blanche mate.

Les murs des pièces humides sans faïence reçoivent deux couches de peinture mate blanche.

*2.8.2.3- Sur plafonds*

Les plafonds des pièces sèches reçoivent deux couches de peinture blanche mate.

Les plafonds des pièces humides reçoivent deux couches de peinture mate blanche.

*2.8.2.4- Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers*

Ces éléments reçoivent un brossage, une couche d'impression et deux couches de peinture blanche.

## 2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1.- EQUIPEMENTS MENAGERS

*2.9.1.1. Bloc évier, robinetterie*

Les appartements de type T3 et plus, arrivées et évacuations en attente.

*2.9.1.2. Appareils et mobilier*

Les appartements de type T1 et T2 sont équipés d'une kitchenette marque MODERNA type BOREALE ou équivalent (coloris au choix dans la gamme), composée de :

- Un rangement haut,
- Une niche pour micro-ondes,
- Une hotte,
- Un plan de travail stratifié avec évier inox simple bac
- Une plaque vitro-céramique,
- Un meuble sous évier
- Et un réfrigérateur de type table top ou équivalent

Une crédence assortie à l'ensemble est prévue au-dessus du plan de travail.

*2.9.1.3 Evacuation des déchets*

Néant.

*2.9.1.4 Armoire Sèche-linge*

Néant.

### 2.9.2.- EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

*2.9.2.1- Distribution d'eau froide*

Les colonnes montantes d'eau froide et la distribution dans les appartements sont réalisées en tube cuivre

ou PER.

L'installation est conçue pour permettre la pose de compteurs individuels (à charge des copropriétaires), celle-ci intervient à l'initiative des copropriétaires après vote en assemblée générale de copropriété (achat ou location du matériel et maintenance) lors de la livraison de l'immeuble.

#### *2.9.2.2- Distribution d'eau chaude collective et comptage*

Chaufferie collective.

#### *2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle*

Néant.

#### *2.9.2.4- Evacuations*

Les évacuations des eaux usées et des eaux vannes sont assurées par des canalisations en PVC. Dans la hauteur des gaines techniques, une isolation phonique assure le respect de la réglementation acoustique.

#### *2.9.2.5- Distribution du gaz*

Néant.

#### *2.9.2.6- Branchements en attente*

Un robinet et une attente pour l'évacuation des eaux usées nécessaire au raccordement d'un lave-linge ou d'un lave-vaisselle est prévu suivant les plans dans la cuisine, dans les salles de bains ou salles d'eau, ou dans l'office/cellier.

#### *2.9.2.7- Appareils sanitaires*

##### **Baignoire (selon plan) :**

La baignoire blanche en acier émaillé marque IDEAL STANDARD modèle CONNECT AIR ou équivalent. Pare-bain de douche avec porte pivotante et paroi fixe selon plan.

##### **Douche (selon plan) :**

Les salles d'eau seront équipées de bacs à douche extraplat, marque idéal Standard modèle ultra flat ou équivalent.

##### **Meuble pour salles de bains et salles d'eau :**

Cet ensemble, type Milano de NEOVA ou équivalent, comprend une vasque blanche posée sur un meuble 2 tiroirs blanc, surmonté d'un miroir et d'une applique.

##### **WC :**

L'ensemble WC est le modèle de marque ROCA série POLO ou équivalent, il est équipé d'un abattant thermodur recouvrant avec frein de chute.

WC suspendus de marque IDEAL STANDARD type KHEAPS avec bâti support de marque GEBERIT à partir des T4.

##### **Lave mains (suivant plans) :**

Lave mains blanc en grès fin des WC pour les T4, selon plans associés.

##### **Receveur de douche (suivant plans) :**

Le receveur de douche blanc en céramique de dimension 120 x 90cm pour les SDB principales et 80 x 80 cm pour les SDB secondaires disposant d'un fond sans relief est le modèle ULTRA FLAT de IDEAL STANDARD ou équivalent. Pare-douche avec porte pivotante de 80 ou 120 cm.

### 2.9.2.8- Robinetterie

La robinetterie pour les éviers est de marque IDEAL STANDARD modèle KEHOPS ou équivalent.  
La robinetterie pour les meubles vasque est de marque PORCHER modèle OLYOS ou équivalent.

La robinetterie pour les baignoires et douches (suivant plans) est de marque IDEAL STANDARD modèle thermostatique CERATHERM ou équivalent.

### 2.9.2.9- Accessoires divers

#### **Baignoire :**

La baignoire est équipée d'un flexible et d'une douchette à mains sur barre de douche IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD ou équivalent et d'un pare baignoire.

#### **Douche :**

La douche est équipée d'un flexible et d'une douchette à mains sur barre de douche IDEAL RAIN de chez IDEAL STANDARD ou équivalent et d'une porte ou une cabine de douche, suivant plans.

## 2.9.3.- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

### 2.9.3.1- Type d'installation

Conforme à la norme NFC 15-100, l'installation est encastrée dans tous les appartements. L'appareillage est de couleur blanche, références ODACE ou DOOXIE.

### 2.9.3.2- Puissance à desservir

Du studio aux cinq pièces : de 6 à 12 KVA

### 2.9.3.3- Equipement de chaque pièce

#### **Séjour**

1 ou plusieurs points lumineux en va et vient ou simple allumage suivant plans  
1 prises de courant pour 4m<sup>2</sup> (5 mini) dont 1 prise à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage  
+ 2 prises de courant près des prises de communication (RJ45)

#### **Entrée / dégagement**

1 prise de courant  
1 tableau général conforme aux normes en vigueur (position suivant plan)  
1 ou 2 points lumineux

#### **Chambres**

1 point lumineux en plafond en va-et-vient pour la chambre principale ou en simple allumage pour les autres chambres

Chambre principale : 4 prises de courant dont 1 à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage

Chambre(s) secondaire(s) : 3 prises de courant

#### **Salles de bains**

1 point lumineux en simple allumage en plafond  
1 luminaire au-dessus du miroir en simple allumage  
1 ou 2 prises de courant  
1 ou 2 prises de courant pour machine à laver ou sèche-linge (suivant plans)

#### **Cuisine et Kitchenette**

1 point lumineux en simple allumage  
1 applique lumineuse sur kitchenette

- 1 prise de courant pour raccordement appareil de cuisson
- 2 prises de courant pour lave-vaisselle ou lave-linge (suivant plans)
- 1 prise de courant en plinthes
- 1 prise de courant double à hauteur du plan de travail pour les cuisines
- 1 alimentation pour une hotte à recyclage

#### **WC**

- 1 point lumineux en plafond en simple allumage
- 1 prise de courant à hauteur près de l'interrupteur d'éclairage

#### **Terrasses/Balcons**

Sans objet.

#### **Offices/celliers (selon plans)**

- 1 point lumineux en simple allumage
- 1 ou 2 prises de courant pour machine à laver et sèche-linge (suivant plans)

##### *2.9.3.4- Sonnerie de porte palière*

La sonnette est un bouton porte étiquette.

#### 2.9.4.- CHAUFFAGE - VENTILATIONS

##### *2.9.4.1- Type d'installation*

L'installation de chauffage est assurée par une chaufferie collective, emplacement suivant plan.

##### *2.9.4.2- Températures garanties dans les diverses pièces par T° minimale extérieure de -5°C*

Pour l'ensemble des logements, l'installation est prévue pour assurer par une température extérieure de -5°C, une température intérieure de 19°C dans toutes les pièces et 22°C dans les salles de bains. Ces températures sont celles de fonctionnement réglementairement conforme calcul thermique RT 2012.

##### *2.9.4.3- Appareils d'émission de chaleur*

Les pièces principales sont équipées de radiateurs aciers, modèle REGGANE 3010 INTEGRE marque FINIMETAL ou équivalent.

Les salles de bains ou salles d'eaux sont équipées d'un sèche-serviettes eau chaude marque FINIMETAL, modèle BANGA ou équivalent.

L'ensemble est réalisé et dimensionné suivant la RT 2012.

##### *2.9.4.4- Conduits de fumée*

Les fumées de gaz brûlés seront évacuées par le biais de conduits verticaux rejetant les fumées en toiture.

##### *2.9.4.5- Conduits et prises de ventilation*

La ventilation mécanique contrôlée (VMC) est hygro-réglable de type B simple flux pour extraction d'air vicié dans les pièces de service, commande grand débit, avec détecteur dans les WC et interrupteur dans la cuisine (alimentation sur secteur). La circulation de l'air à l'intérieur de l'appartement se fait sous les portes. Chaque appartement est relié à une ventilation mécanique collective avec extraction de l'air vicié par des bouches placées en cuisine, salle de bain et WC.

##### *2.9.4.6- Conduits et prises d'air frais*

Les entrées d'air neuf se font par les menuiseries, coffres de volets roulants ou en façades des pièces principales selon étude thermique et acoustique.

Entrée d'air frais par des grilles situées dans les séjours et les chambres.

## 2.9.5.- EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

### *2.9.5.1- Placards*

Equipements du placard d'entrée : tringle et tablette chapelière

Equipements du placard des chambres : 2/3 penderie, 1/3 étagères.

### *2.9.5.2- Pièces de rangement*

Néant.

## 2.9.6.- EQUIPEMENTS DE TELECOMMUNICATIONS

### *2.9.6.1 – Radio TV*

Sans objet

### *2.9.6.2- Téléphone*

Il est prévu dans chaque appartement les points de branchements suivants :

2 prises RJ45 dans le séjour (dont 1 dédiée pour la distribution TV)

1 prise RJ45 dans la chambre principale

### *2.9.6.3- Commande d'ouverture des portes principales d'entrée de l'immeuble*

1 vidéophone à l'entrée de chaque appartement, relié directement au hall d'entrée de la résidence ainsi qu'une commande d'ouverture de porte d'immeuble.

Sonnerie électrique de la porte palière par bouton poussoir.

## 2.9.7- AUTRES EQUIPEMENTS

Néant.

### **3. ANNEXES PRIVATIVES**

#### **3.1 CAVE - CELLIERS**

##### 3.1.1.- MURS OU CLOISONS

Néant.

##### 3.1.2.- PLAFONDS

Néant.

##### 3.1.3.- SOLS

Néant.

##### 3.1.4.- PORTES D'ACCES

Néant.

##### 3.1.5.- VENTILATON

Néant.

##### 3.1.6.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Néant.

#### **3.2 PARKINGS COUVERTS**

Les emplacements de stationnement attribués aux appartements sont de natures :

- Parking : emplacement privatif non clos, en sous-sol sur 2 niveaux en infrastructures.

##### 3.2.1.- MURS OU CLOISONS

Néant.

##### 3.2.2.- PLAFONDS

Les plafonds sont en béton armé, finition brute, ou isolation selon étude thermique en dessous des locaux chauffés.

Des canalisations sont susceptibles de cheminer en plafond.

##### 3.2.3.- SOLS

Le sol est en béton armé brut. Les places sont délimitées à la peinture si nécessaire.

##### 3.2.4.- PORTES D'ACCES

Les accès entrée/sortie, se font par un portail basculant ou ouvrant à la française suivant plan architecte, à ouverture par télécommande.

##### 3.2.5.- VENTILATON NATURELLE

La ventilation des parkings est mécanisée suivant réglementation.

##### 3.2.6.- EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Il est prévu des mesures pour la recharge des véhicules électriques. (20% des places)

### **3.3 – PARKINGS EXTERIEURS**

#### **3.3.1 – SOL**

Néant.

#### **3.3.2 – DELIMITATION AU SOL**

Néant.

#### **3.3.3 – SYSTEME DE REPERAGE**

Néant.

#### **3.3.4 – SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES**

Néant.

## **4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**

### **4.1 HALLS D'ENTREE DES IMMEUBLES**

#### **4.1.1.- SOLS**

Les sols du hall d'entrée sont recouverts d'un revêtement grès cérame ou carrelage « haute dureté » selon projet de décoration de l'architecte avec plinthes assorties. Un tapis essuie-pieds encastré est prévu.

#### **4.1.2.- PAROIS**

Les murs sont recouverts d'un revêtement décoratif **ou peinture** selon projet de décoration de l'architecte.

#### **4.1.3.- PLAFONDS**

Les plafonds sont recouverts de faux plafonds selon plans et recommandations de l'architecte de l'opération.

#### **4.1.4.- ELEMENTS DE DECORATION**

Un/des miroir(s) est/sont intégré(s) dans les halls selon le projet de décoration de l'architecte.

#### **4.1.5.- PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE, APPEL DES OCCUPANTS DE L'IMMEUBLE**

L'accès principal du hall est constitué d'un ensemble menuisé métallique, comprenant une porte équipée d'une ventouse électromagnétique. Coté intérieur de la résidence l'ouverture est commandée par un bouton poussoir, et à l'extérieur, un lecteur de badge de type VIGIK, permet la décondamnation de la porte par chacun des résidents.

Une platine vidéophone à défilement de nom permet aux visiteurs de se signaler, l'installation permet l'ouverture de la porte depuis chaque logement.

#### **4.1.6.- BOITES AUX LETTRES**

Les boîtes aux lettres, modèles et teintes au choix de l'architecte.

#### **4.1.7.- TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage est vitré avec un fond métallique, positionné suivant le plan de décoration de l'architecte.

#### 4.1.8.- CHAUFFAGE

Néant.

#### 4.1.9.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Des appliques sur murs ou des spots encastrés dans le faux plafond des halls d'entrée sont posés, avec allumage par détecteurs de présence, selon plan de décoration de l'architecte.

L'accès à l'immeuble sera commandé par un contrôle d'accès et pass Vigik ou équivalent.

### **4.2 CIRCULATION DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALL D'ETAGES**

#### 4.2.1.- SOLS

Au rez-de-chaussée, les circulations sont traitées dans la continuité du hall d'entrée ou avec le même revêtement que les circulations d'étage, selon choix et plans de l'architecte de l'opération.

En étage, les sols reçoivent un revêtement de sol moquette, marque SIGNATURE CONFORT ou équivalent.

#### 4.2.2.- MURS

Les murs reçoivent un revêtement mural en toile vinylique, revêtement textile ou peinture ou équivalent selon projet de décoration de l'architecte.

#### 4.2.3.- PLAFONDS

Les plafonds sont peints en blanc.

#### 4.2.4.- ELEMENTS DE DECORATION

Néant.

#### 4.2.5.- CHAUFFAGE

Néant.

#### 4.2.6.- PORTES

Les blocs portes sont peints avec deux couches, teinte au choix de l'architecte.

#### 4.2.7.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Les équipements électriques sont un éclairage automatique en plafond ou en applique, commandé par détecteur de présence.

### **4.3 CIRCULATIONS DU PARKING SOUS-SOL**

#### 4.3.1.- SOLS

Les sols sont en béton armé brut.

Les places de stationnement sont numérotées et délimitées par des bandes peintes.

#### 4.3.2.- MURS

Les murs sont bruts.

#### 4.3.3.- PLAFONDS

Les plafonds sont bruts.

#### 4.3.4.- PORTES D'ACCES

Les accès au parking entrée et sortie, se font à partir d'une porte basculante ou à la française ou en accordéon (suivant plans de l'architecte et avec tablier en acier et grille de ventilation si besoin réglementaire) équipée d'un système d'ouverture automatique par émetteur (un émetteur par place de stationnement).

#### 4.3.5.- RAMPES D'ACCES POUR VEHICULES

Le sol est en béton.

#### 4.3.6.- EQUIPEMENT ELECTRIQUE

L'éclairage est effectué par luminaires commandés par détecteur de présence.

L'éclairage de secours et le balisage par les blocs autonomes respectent la réglementation incendie.

Il est prévu des mesures conservatoires pour la recharge des véhicules électriques. (20% des places)

### **4.4 CAGES D'ESCALIER**

#### 4.4.1.- SOLS DES PALIERS

Le sol des paliers est peint, teinte au choix de l'architecte.

#### 4.4.2.- MURS

Les murs des cages d'escaliers et des paliers d'étage sont en gouttelette ou en peinture finition C.

#### 4.4.3.- PLAFONDS

Les plafonds en béton sont en gouttelettes ou en peinture finition C.

#### 4.4.4.- ESCALIERS (marches, contremarches) LIMONS, PLINTHES, GARDE-CORPS

L'escalier est peint, teinte au choix de l'architecte.

La sous face de l'escalier est recouverte d'une peinture décorative finition C.

Les mains courantes sont en métal peint.

#### 4.4.5.- CHAUFFAGE - VENTILATION

Néant.

#### 4.4.6.- ECLAIRAGE

L'éclairage est assuré par des luminaires muraux commandés par détecteurs de présence dans les escaliers et les circulations communes.

### **4.5 LOCAUX COMMUNS (Selon plans et localisation)**

#### 4.5.1.- LOCAUX VELOS (Niveau -1)

Prévus au niveau R-1, les murs et les plafonds sont en finition béton brut ou métallique selon réglementation. Les sols sont en béton brut.

L'éclairage est assuré par minuterie.

Des mesures conservatoires pour le rechargement des vélos électriques sont prévues.

#### 4.5.2.- LOCAL COMMUN (RDC)

Prévus au niveau Rdc, les murs et les plafonds sont en finition béton brut ou métallique selon réglementation. Les sols sont en béton brut. L'éclairage est assuré par interrupteur.

Le local sera muni d'un ballon ECS pour permettre l'alimentation d'un vidoir en gré fin suspendu compris

robinetterie.

#### **4.6 LOCAUX TECHNIQUES**

##### **4.6.1.- LOCAL DECHETS (Niveau -1)**

Le local est dimensionné pour recevoir les containers adaptés à la collecte selon le principe envisagé sur la Commune. Ce local est situé au niveau -1 à proximité de l'accès au parc de stationnement.

Les murs et plafonds sont en béton brut ou avec isolant thermique.

Les sols sont en carrelage avec siphon de sol.

Le local est équipé d'un point d'eau et son éclairage est assuré par minuterie.

Le local est ventilé.

##### **4.6.2.- CHAUFFERIE (Niveau -1)**

Prévu au niveau R-1, les murs et les plafonds sont en finition béton brut ou enduits selon structure, avec un isolant thermique selon réglementation. Les sols sont en béton brut.

L'éclairage est assuré par détecteur de présence / minuterie.

##### **4.6.3.- LOCAL TRANSFORMATEUR ENEDIS (Niveau -1 ou suivant plan de l'architecte et préconisations ENEDIS)**

Prévu au niveau R-1 (ou suivant plan architecte et préconisations Enedis), les murs et les plafonds sont en finition béton brut ou enduits selon structure, avec un isolant thermique selon réglementation. Les sols sont en béton brut.

L'éclairage est assuré par détecteur de présence / minuterie.

## **5. EQUIPEMENTS GENERAUX DES IMMEUBLES**

### **5.1 ASCENSEURS**

Deux ascenseurs desservant l'ensemble des niveaux à partir du hall d'entrée, accessible aux personnes handicapées, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dispositif de sécurité suivant les normes en vigueur.

Charge utile de 630 KG (8 personnes).

La manœuvre est de type collectif montée/descente.

Cabine métallique avec revêtement stratifié, miroir, main courante, éclairage et revêtement de sol identique au hall d'entrée.

Les façades palières sont en acier inox au RDC et peintes aux autres niveaux.

### **5.2 CHAUFFAGE EAU CHAUDE**

#### **5.2.1.- EQUIPEMENTS THERMIQUES DE CHAUFFAGE**

##### *5.2.1.1- Production de chaleur*

La production de chaleur se fait de façon collective via 2 chaudières gaz à condensation

##### *5.2.1.2- Régulation automatique*

La régulation sera assurée par un régulateur placé dans l'armoire électrique placée dans l'armoire électrique de la chaufferie.

##### *5.2.1.3- Pompe et brûleurs*

Il est prévu des pompes secondaires à débit variables permettant d'assurer la circulation d'eau dans les

installations de chauffage.

#### *5.2.1.4- Accessoires divers*

Néant.

#### *5.2.1.5- Colonnes montantes*

Les réseaux de chauffage aller/retour chemineront en sous-sol -1 et remonteront dans les gaines techniques palières des bâtiments collectifs.

### 5.2.2.- SERVICE EAU CHAUDE

#### *5.2.2.1- Production d'eau chaude*

Production collective.

#### *5.2.2.2- Réservoirs*

Il est prévu un volume de stockage sur le réseau primaire équivalent à 2000 L.

#### *5.2.2.3- Pompe et brûleurs*

Il est prévu des pompes de bouclage assurant le débit de la boucle d'ECS

#### *5.2.2.4- Comptage général*

Néant.

#### *5.2.2.5- Colonnes montantes*

Les réseaux d'ECS et bouclage chemineront en sous-sol -1 et remonteront dans les gaines techniques des logements afin d'être conforme à la réglementation en vigueur.

### **5.3 TELECOMMUNICATION**

#### 5.3.1- TELEPHONE

L'installation est livrée conforme aux prescriptions du cahier des charges du concessionnaire.

#### 5.3.2- ANTENNE TV ET RADIO

L'installation est raccordée au réseau hertzien numérique permettant la réception des chaînes TNT avec un équipement équipé d'un décodeur (interne ou externe au téléviseur).

### **5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATIONS DES ORDURES MENAGERES**

Les locaux sont situés au niveau -1 du sous-sol, dimensionnés selon prescriptions de la collectivité compétente permettant de disposer le nombre de bacs, fournis également par la collectivité, nécessaires au bon fonctionnement de l'immeuble.

La collecte est assurée suivant les prescriptions de la collectivité et suivant le principe du tri sélectif en vigueur.

### **5.5 ALIMENTATION EN EAU**

#### 5.5.1- COMPTAGES GENERAUX

Un compteur général est situé dans un emplacement dédié

#### 5.5.2- SURPRESSEURS, REDUCTEURS ET REGULATEURS DE PRESSION, TRAITEMENT DE L'EAU

Un surpresseur est prévu dans le local dédié.

#### 5.5.3- COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes pour l'alimentation en eau potable des appartements sont dans des gaines techniques palières à chaque niveau.

Les colonnes montantes d'eau froide sont réalisées en tube PVC ou cuivre.

#### 5.5.4- BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Un point d'eau est mis en œuvre dans le local des ordures ménagères.

### **5.6 ALIMENTATION EN GAZ**

#### 5.6.1- COLONNES MONTANTES

Néant.

#### 5.6.2- BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Néant.

#### 5.6.3- COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Néant.

### **5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

#### 5.7.1- COMPTAGE DES SERVICES GENERAUX

Les tableaux communs sont situés en gaine technique dans les parties communes.

Les comptages des services généraux sont implantés en gaine des services généraux.

Les coffrets de coupure ENEDIS positionnés en limite de propriété.

#### 5.7.2- COLONNES MONTANTES

Les colonnes montantes ENEDIS sont dans chaque cage d'escalier et dans la gaine technique réservée à cet effet.

#### 5.7.3- BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Les compteurs pour alimentation particulière services généraux (ascenseurs, éclairage extérieur et parties communes, VMC, portes automatiques, divers) sont situés en gaines.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES**

### **6.1 VOIRIE ET PARKINGS**

#### 6.1.1.- VOIRIES D'ACCES

La voie d'accès est réalisée en enrobé.

#### 6.1.2.- TROTTOIRS

Les trottoirs sont réalisés en enrobé.

### 6.1.3.- PARKINGS EXTERIEURS

Néant.

## **6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

### 6.2.1.- CHEMINS D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Les accès aux halls de la résidence se font depuis la rue

Les chemins d'accès sont réalisés en enrobé ou en béton balayé suivant localisation sur plans.

## **6.3 ESPACES VERTS**

### 6.3.1.- PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS

Les plantations sont réalisées selon le projet dessiné par l'architecte de l'opération.

Le choix des végétaux se portera sur des arbres, des arbustes et des plantes à floraison décorative y compris fourniture et pose de jardinière.

### 6.3.2.- ENGAZONNEMENT

L'engazonnement est réalisé selon le projet dessiné par l'architecte de l'opération.

## **6.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR**

### 6.4.1.- SIGNALISATION DES ENTREES DE L'IMMEUBLE

L'éclairage devant le hall d'entrée est assuré selon la réglementation en vigueur et le projet de l'architecte.

### 6.4.2.- ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACE VERTS, JEUX ET AUTRES

L'éclairage est assuré selon la réglementation en vigueur et le projet de l'architecte.

## **6.5 CLOTURES**

### 6.5.1.- SUR RUE

Clôture grille en acier galvanisé thermolaqué selon plan d'architectes et portillons ossatures en profils métallique et d'un remplissage en barreaudage ensemble galvanisé et thermolaqué.

### 6.5.2.- AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Une clôture peut être mise en œuvre selon le projet de du maître d'ouvrage en relation avec les voisins.

### 6.5.3.- EN LIMITE DE JARDIN ET TERRASSES PRIVATIVES

Une clôture grille en acier galvanisé thermolaqué est mise en œuvre suivant plans de l'architecte et du paysagiste.

## **6.6 RESEAUX DIVERS**

### 6.6.1.- EAU

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

### 6.6.2.- GAZ

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

### 6.6.3.- ELECTRICITE

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

#### 6.6.4.- POSTE D'INCENDIE, EXTINCTEURS

Un bac à sable est positionné dans le parking Rdc.  
Les extincteurs sont à la charge de la copropriété.

#### 6.6.5.- EGOUTS

L'assainissement est réalisé par réseaux séparatifs, eaux usées et eaux pluviales, raccordés sur le réseau public, selon les prescriptions de la collectivité.

#### 6.6.6.- EPURATION DES EAUX

Les eaux résiduelles en sous-sol sont récupérées dans un séparateur à hydrocarbure.  
Le refoulement des eaux s'effectue par pompe de relevage.

#### 6.6.7.- TELECOMMUNICATIONS

Les branchements sont effectués par le concessionnaire.

#### 6.6.8.- DRAINAGE DU TERRAIN

Suivant nécessité, le drainage périphérique est réalisé selon les recommandations du bureau d'études géotechniques.

#### 6.6.9.- EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Les réseaux eaux pluviales sont raccordés au réseau public, selon les prescriptions techniques des services compétents.

*La société se réserve le droit de remplacer un matériau ou équipement décrit ci-dessus par un autre matériau en fonction d'impératifs techniques liés à la réalisation du chantier ou à l'approvisionnement de ces matériaux ou matériels. Les matériaux ou équipements de remplacement seront au moins qualité équivalente à celle indiquée dans cette notice.*

Signature du vendeur

Signature(s) de l'acquéreur

## ANNEXE 1 A LA NOTICE DESCRIPTIVE

### **Note relative aux modifications de revêtements de sols**

Sous réserve de l'état d'avancement des travaux, les acquéreurs pourront demander à modifier la nature des revêtements de sols prévus dans la présente notice sous réserve de l'avancement des travaux et d'un accord préalable du constructeur et de répondre aux impératifs suivants :

Cas des planchers avec chape :

- Il est expressément interdit de supprimer la chape phonique réalisée dans les logements.

Cas des planchers sans chape :

- Possibilité de remplacer un revêtement souple par un autre revêtement mince de delta L normalisé qui ne devra pas être inférieur à 19 dB (A).
- La pose des revêtements durs de type carrelage ou marbre est interdite pour maintenir le niveau de confort phonique de l'immeuble, sauf dans les pièces où il est prévu un revêtement dur dans la présente notice.

### **Note concernant le choix des coloris**

Certains matériaux permettent le choix des coloris par l'acquéreur, pour autant qu'il le soit possible, au stade de l'avancement du chantier au moment de la signature de la vente.

Les acquéreurs sont avisés directement par le constructeur de la date limite relative aux choix des coloris.

Lorsque l'acquéreur n'est pas connu à cette date, les choix sont faits par la SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS.

## ANNEXE 2 A LA NOTICE DESCRIPTIVE

### **Travaux Modificatifs Acquéreurs**

Le réservataire pourra solliciter auprès du réservant la réalisation de travaux modificatifs.

Toute demande de travaux modificatifs acquéreurs (T.M.A) doit être adressée au réservant par le réservataire dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification qui lui a été faite du contrat de réservation par le réservant.

Les travaux modificatifs seront gérés par le réservant. Lui seul aura la responsabilité de valider les possibilités d'exécuter ou non ces travaux au regard du planning de chantier, des règles de l'art et des normes techniques. Celui-ci se réserve le droit de refuser toutes demandes de travaux modificatifs. Le réservant a seul le pouvoir d'apprécier les raisons justifiant ces impossibilités.

Ces travaux modificatifs feront l'objet de la part de la SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS d'un devis et génèreront des frais de dossier :

Les frais de dossier sont gratuits pour toute première demande de devis exprimée dans le délai de 15 jours à compter de la date de notification. Ils seront de 240 € T.T.C. par demande de devis acceptée, intervenue en dehors de ce délai ou en cas de demandes multiples.

Seuls les devis retournés signés et accompagnés des règlements des sommes dues, dans un délai de 30 jours, pourront être pris en considération.

Si le montant de travaux est inférieur à 500 € TTC, le règlement devra prévoir l'intégralité de ce montant.

Si le montant des travaux est supérieur à 500 € TTC, le règlement devra être égal à 50 % de ce montant. Le solde sera réclamé par le réservant au réservataire lors de l'échéance précédant la livraison.

Les demandes de travaux modificatifs ne pourront en aucun cas générer de moins-value.

Lorsque les travaux de construction ont débuté, certains travaux demeurent impossibles à réaliser, d'autres le sont dans les conditions suivantes :

- **Les demandes de modifications de l'installation électrique ou de la plomberie ou du cloisonnement**, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le coulage du plancher bas de l'étage considéré.
- **Les demandes de modification de menuiseries intérieures et de cloisonnement** sans incidence sur l'installation électrique ou de la plomberie, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le début des cloisonnements intérieurs de l'immeuble.
- **Les demandes de modification des revêtements de sols ou de murs**, ne pourront être prises en compte que si le devis est revenu accepté dans les conditions énoncées par le réservataire au plus tard un mois au moins avant le début de la plâtrerie de l'étage considéré.

Les travaux modificatifs peuvent avoir, pour conséquence, un report de la date de livraison prévue initialement. Le réservataire a seul, qualité pour fixer une nouvelle date de livraison.

Toute modification effectuée par le propriétaire après la livraison ne peut engager la responsabilité du réservataire. Le réservataire prenant dans ce cas l'entière responsabilité de ces travaux vis-à-vis des différentes réglementations en vigueur (acoustique, thermique, accessibilité aux handicapés).

**Fait à**  
**Le**  
**Signature(s) précédée(s) de**  
**La mention "Lu et approuvé"**

**ANNEXE 3 A LA NOTICE DESCRIPTIVE**  
**OPTION CUISINE AMENAGEE POUR LES LOGEMENTS T3 et + <sup>(1)</sup>**

Pour l'équipement de votre logement (T3, T4 et T5), P2I vous propose la mise en place d'une cuisine aménagée *CUISINELLA MODEL UP* en mélaminé coloris au choix de la SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS, comprenant :

2 éléments BAS sous évier

2 éléments BAS cuisson et four (Lave-vaisselles et four non fournis)

1 plan de travail stratifié d'un linéaire selon plan de l'appartement (2,40 ml maximum) et le panneau de crédence assortie

2 éléments HAUT

1 plaque à induction de type CANDY 3 zones

1 hotte décorative murale de type AIRFOCE

1 évier simple bac de type fragranit et mitigeur franké

**Choix de l'option**

Option retenue pour un montant en plus-value de 4 750 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)

Option non-retendue

(1) Option à retenir au plus tard 4 mois avant la date de remise des clefs

**Fait à**

**Le**

**Signature(s) précédée(s) de**

**La mention "Lu et approuvé"**

Exemple d'agencement possible



*Photo non contractuelle  
Four, Lave-vaisselle et frigidaire non prévus dans l'offre*

## ANNEXE 4 A LA NOTICE DESCRIPTIVE

### Option Logement Connecté <sup>(1)</sup>

Pour gérer votre logement à tout moment, où que vous soyez depuis votre smartphone ou votre tablette, la SCCV SAINT NAZAIRE BEAUMARCHAIS vous propose la mise en place d'un équipement SCHNEIDER WISER HOME et d'un routeur WIFI (abonnement internet compris box à charge de l'acquéreur) permettant de piloter à distance les fonctions suivantes :

- Points lumineux en plafond
- Manœuvres des volets roulants électriques
- Régulation du chauffage

Ce système comprend également un appareil indicateur de consommations SCHNEIDER conformément à la RT 2012, consultable à partir du logement ou via une application SCHNEIDER téléchargeable sur smartphone (abonnement internet à la charge de l'acquéreur).



#### Choix de l'option

- Option retenue pour un T1 ou T2 d'un montant en plus-value de 3 500 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)
- Option retenue pour un T3 d'un montant en plus-value de 4 000 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)
- Option retenue pour un T4 et + d'un montant en plus-value de 4 500 € TTC (à rajouter au prix du contrat de réservation)
- Option non-retenue

(2) Option à retenir au plus tard 4 mois avant la date de remise des clefs

**Fait à**

**Le**

**Signature(s) précédée(s) de**

**La mention "Lu et approuvé"**